



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FONDATION SAINT MATTHIEU POUR L'ECOLE CATHOLIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 16 février 2010

Siège social : 76 rue des Saints Pères - 75007 Paris

SIREN : 529 521 981

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de la Fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Saint Matthieu pour l'École Catholique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 7 de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris La Défense, le 20 avril 2023

DocuSigned by:
Aurélie Joubin
130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat (Suite)	4
Annexe aux comptes annuels	
Tables des matières	5/6

Bilan Actif

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	122 740	49 141	73 599	98 015
Concessions, brevets et droits similaires	210 666	196 540	14 126	24 125
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	41 926		41 926	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	19 912	16 352	3 560	710
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	457 317		457 317	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 167 766	27 039	2 140 726	1 677 598
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 648 553	23 750	5 624 803	6 680 755
	TOTAL I	8 668 880	312 822	8 356 057
Comptes de liaison	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 968		5 968	
Créances reçues par legs ou donations	487 056		487 056	446 425
Autres	14 140		14 140	13 210
Valeurs mobilières de placement	1 126 290		1 126 290	1 290
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 929 192		4 929 192	5 145 084
Charges constatées d'avance	20 208		20 208	22 083
	TOTAL III	6 582 854	6 582 854	5 628 091
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	15 251 733	312 822	14 938 911	14 109 294

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000
Fonds propres complémentaires	6 172 061	6 135 300
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	2 083 278	2 086 971
Report à nouveau	-1 932	-10 100
Excédent ou déficit de l'exercice	169 093	4 476
	Situation nette	9 716 646
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL I	9 722 501
Comptes de liaison	II	9 716 646
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 011 256	543 258
Fonds dédiés	983 351	655 606
	TOTAL III	1 994 607
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 764 020	2 039 842
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 857	99 839
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	42 875	47 315
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 101 051	1 006 787
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL V	3 021 803
Ecart de conversion passif	VI	3 193 783
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	14 938 911
		14 109 294

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	724	
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		6 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 468 841	4 886 275
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	862 618	204 490
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 583	10 648
Utilisations des fonds dédiés	39 000	135 000
Autres produits	70 630	169 567
	TOTAL I	5 444 396
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	746 043	786 528
Aides financières	3 605 502	4 139 950
Impôts, taxes et versements assimilés	15 408	14 361
Salaires et traitements	327 333	310 342
Charges sociales	129 007	141 829
Dotations aux amortissements et dépréciations	31 339	16 284
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	366 745	
Autres charges	766	40 078
	TOTAL II	5 222 144
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	222 252
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 733	6 717
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		83 429
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	10 733
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	13 908	
Intérêts et charges assimilés	26 155	42 599
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	40 063
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-29 329
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	192 923

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	304	
Sur opérations en capital	4 866	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	5 171	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	22 766	5 680
Sur opérations en capital	6 234	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	29 000	5 680
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-23 830	-5 680
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 460 300	5 502 126
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 291 206	5 497 650
EXCEDENT OU DEFICIT	169 093	4 476
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		15 603
Bénévolat	12 854	7 551
TOTAL	12 854	23 154
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		15 603
Prestations en nature		
Personnel bénévole	12 854	7 551
TOTAL	12 854	23 154

Table des matières

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice	7
1.1. Description de l'objet social	7
1.2. Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées	7
1.3. Description des moyens mis en œuvre.....	8
1.4. Informations générales et faits caractéristiques.....	8
1.5. Autres faits caractéristiques	9
2. Informations au titre des principes et méthodes comptables	9
2.1. Documents de synthèse	9
2.2. Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels	10
3. Informations sur les postes de l'actif du bilan	10
3.1. Immobilisations incorporelles.....	10
3.2. Immobilisations corporelles.....	12
3.3. Immobilisations financières	12
3.4. Aides remboursables aux établissements scolaires	13
3.5. Tableaux des immobilisations	14
3.6. Tableaux des amortissements	15
3.7. Etat des autres créances	15
3.8. Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés	15
4. Informations sur les postes du passif du bilan	17
4.1. Fonds propres et réserves	17
4.2. Fonds reportés liés aux legs et donations	17
4.3. Fonds dédiés.....	18
4.4. Provisions pour risques et charges	18
4.5. Etat des dettes	19
5. Informations sur les postes du compte de résultat	20
5.1. Ventilation des produits d'exploitation (en K€)	20
5.2. Ventilation de l'effectif moyen en ETP.....	20
5.3. Contributions volontaires en nature.....	20
6. Autres informations	21
6.1. Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.....	21
6.2. Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan	21
7. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité	22

7.1	Définition des missions sociales	22
7.2	Ressources issues de la générosité du public et autres ressources.....	23
7.3	Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources	24
7.4	Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public	25
7.5	Financement des aides remboursables	25
7.6	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	27
7.7	Contributions volontaires en nature	28
7.8	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	29
7.9	Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public	30
8.1	Fonds propres	31
8.2	Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat	31

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1. Description de l'objet social

Conformément à ses statuts, la Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques qui en font la demande, permettant de financer leurs projets ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires, par l'aide à la construction, l'acquisition et/ou la prise à bail de tous immeubles et leur administration ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique, et réaliser à cet effet toutes opérations se rattachant au but poursuivi ;
- Recevoir, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1-b de l'article 200 et au 1-a de l'article 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également, dans les conditions visées par l'article 20 de la loi du 23 juillet 1987 précitée, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Elle a vocation à exercer son activité sur l'ensemble du territoire national.

1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, la Fondation Saint Matthieu a défini quatre axes d'actions prioritaires :

Projets pédagogiques : La Fondation Saint Matthieu apporte un soutien financier aux actions éducatives innovantes menées en faveur des jeunes en difficultés scolaires ou issus de milieu modeste. Afin de promouvoir l'égalité des chances, elle sélectionne chaque année des projets permettant à des élèves d'accéder aux études supérieures.

Projets d'investissements : La Fondation Saint Matthieu accorde des aides remboursables pour favoriser la réalisation de projets de rénovation et de développement. C'est ainsi un flux de ressources qui est pérennisé, les remboursements permettant d'accorder de nouvelles aides. Dix à quinze projets sont sélectionnés chaque année dans toute la France.

Projets solidaires : La Fondation Saint Matthieu soutient des projets qui permettent aux élèves, aux étudiants et à la communauté éducative de bénéficier dans les meilleures conditions d'un accueil dans l'Enseignement Catholique.

Projets Territoire : La Fondation Saint Matthieu mobilise en particulier des ressources pour les écoles primaires rurales isolées. Les écoles primaires sont pour de nombreux enfants le lieu de première annonce de la foi et des valeurs chrétiennes. La Fondation Saint Matthieu accorde chaque année des aides d'urgence à une vingtaine d'écoles en difficulté.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Ressources : Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, en les aidant à financer leurs investissements, la Fondation Saint Matthieu anime des campagnes d'appel à dons à plusieurs niveaux : nationales, régionales avec son réseau de fondations sous égide, locales avec les écoles.

Grâce à la générosité publique sous forme de dons, legs ou donations, la Fondation Saint Matthieu participe au financement des projets éducatifs des établissements catholiques de France.

Emplois : les sommes recueillies permettent une aide au plus près du terrain, en finançant les projets des écoles. Selon la volonté du donateur, elles constituent une ressource supplémentaire pour l'école de leur choix ou participent à la solidarité au niveau national ou régional.

Grâce à la solidarité de tous, la fondation aide les établissements catholiques scolaires et universitaires à répondre à leurs besoins éducatifs et sociaux.

1.4 Informations générales et faits caractéristiques

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêtés des comptes.

1.5 Autres faits caractéristiques

L'économie française a connu, à l'image de ce que connaissent les autres pays du globe, depuis début 2021 une hausse significative et continue du prix notamment des matières premières, des produits manufacturés et des sources d'énergie comme le carburant. Elle s'est accentuée depuis le déclenchement de la guerre opposant la Russie et l'Ukraine fin février 2022.

2. Informations au titre des principes et méthodes comptables

2.1 Documents de synthèse

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan dont le total avant répartition est de 14 938 911 euros ;
- le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 5 460 300 euros et un total de charges de 5 291 206 euros, dégagant ainsi un résultat excédentaire de 169 093 euros ;
- l'annexe

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

2.2 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Informations sur les postes de l'actif du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Logiciels et progiciels : ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue est de 1 à 2 ans.

Donations temporaires d'usufruit : à compter de l'exercice comptable 2020, les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « fonds reportés liés aux legs et donations ».

Elles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Au 31 décembre 2022, les donations temporaires d'usufruit comptabilisées sont :

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT							
NATURE	MONTANT INITIAL ESTIME	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	MONTANT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
B- LOYER	74 240	22/12/2020	31/12/2025	64 415		14 615	49 799
P- DIVIDENDES DE SCI	33 600	01/06/2021	31/05/2024	33 600		9 800	23 800
							-
TOTAL	122 740			98 015	-	24 415	73 599

DTU de B :

Nature : loyer d'un studio situé boulevard Montparnasse.

Date de début : le 22/12/2020

Date de fin : 31/12/2025

Valorisation d'origine au 31/12/2020 : montant des loyers bruts sur 5 ans, soit 1 400€/ mois diminués des charges y afférentes.

Les loyers nets encaissés en 2022 s'élèvent à 14 615 €.

DTU P :

Nature : dividendes SCI

Date de début : 01/06/2021

Date de fin : 31/05/2024

Valorisation au 31/12/2021 : montant des dividendes estimés sur 2 ans à recevoir en 2021, soit 8 400 € par an pendant 4 ans soit 33 600 €.

Les dividendes encaissés en 2022 s'élèvent à 9 800 €.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue pour les matériels informatiques et de bureau est de 5 ans.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont composés de placements souscrits d'une part pour constituer la dotation statutaire de 1 500 000 € et d'autre part pour les dotations consommables de fondations sous égide.

Par ailleurs, la fondation a décidé d'affecter une partie des fonds présents sur des comptes à terme à la représentation de sa dotation statutaire en attendant des opportunités ultérieures en titres de placement. Pour une meilleure information financière, ces fonds ont été comptabilisés en immobilisations financières en raison de leur caractère durable en représentation de la dotation statutaire non consommable.

	Code ISIN	Libellé	Montant initial	Montant final
FSM				
	FR0011859230	UN.OBL.H.YIELD 2021	64 999	64 999
	XS1520527828	EMTN.OBL.H.YIELD 2021	100 000	100 000
	FR0011026707	SCHEL OPTIM INCOM ESG	4 866	4 866
		MOOREA GL HIGH YIELD		50 000
		FRN BNP PARIBAS ISS TV22 1124		260 135
		FRN 0-6% EURIBOR 12 mois		500 000
	<i>Autres titres immobilisés</i>		1 330 135	520 000
<i>Sous-total</i>	<i>Placements constitutifs de la dotation statutaire</i>		1 500 000	1 500 000
	FR0000120073	AIR LIQUIDE	3 191	3 191
	FR0000073272	SAFRAN	3 597	3 597
	SOGAMA	Prêt N°1 01/10/17	7 577	8 458
	SOGAMA	Prêt N°2 01/10/17	24 997	27 655
		FRN BNP PARIBAS ISS TV22 1124		374 866
				-
FSE Enseignement Agricole				
	FROOI 1196856	OAT3%	51 368	
		Parts Phitrust		150 000
		PHITRUST Partenaires	100 000	100 000
TOTAL			1 690 730	2 167 766

Les placements financiers (hors aides remboursables) sont valorisés à leur coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ces placements ont généré un produit financier de 11 K€. Ils présentent au 31 décembre 2022 une plus-value latente de l'ordre de 6 K€ non comptabilisée et d'une moins-value latente provisionnée de 14 K€ qui complète le solde de la provision constituée en 2021. La provision s'élève au 31 décembre 2022 à 27 k€.

3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires

Une des missions sociales de la fondation est d'accorder aux établissements scolaires des aides remboursables. Ces aides sont octroyées aux établissements après étude de leur dossier. Leur durée varie en fonction des projets à financer et ne dépassent pas 10 ans.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la Fondation abritante	5 579 744	100 000	1 038 428	4 641 316
Aides octroyés par la FSE Haute Garonne	90 000	45 000	-	135 000
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	677 974		136 026	541 948
Aides octroyées par la FSE Hauts de Seine	228 125	50 000	49 097	229 028
Aides octroyées par la FSE Val d'Oise	3 750	-	1 500	2 250
Aides octroyées par la FSE Sud Ouest	23 750	-	5 000	18 750
Aides octroyées par la FSE Paris	101 871		22 151	79 720
TOTAL	6 705 214	195 000	1 252 202	5 648 012

Dépréciation des aides remboursables :

Les aides sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Concernant la dotation de 2022, des informations concordantes nous conduisent à prendre une position prudente par le biais d'une provision pour dépréciation, sur certaines créances en raison du risque de la continuité d'activité des débiteurs.

Le montant de la provision s'élève à 23 750 € au 31 décembre 2022.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	25 000		1 250	23 750
TOTAL	25 000		1 250	23 750

3.5 Tableaux des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	314 446	60 886		375 332
Immobilisations corporelles	14 681	5 231		19 912
TOTAL	329 127	66 117		395 244

3.6 Tableaux des amortissements

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	192 307	53 374		245 681
Immobilisations corporelles	13 972	2 380		16 352
TOTAL	206 279	55 754		262 033

3.7 Etat des autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		Liquidité de l'actif	Liquidité de l'actif
Créances	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances clients	5 968	5 968	
Reçues sur legs et donations	487 056	487 056	
Personnel - Organismes sociaux	14 140	14 140	
Charges constatées d'avance	20 208	20 208	
TOTAL	527 372	527 372	

3.8 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés

Par application du nouveau plan comptable, les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration. Ils sont comptabilisés dans un compte de "créances reçues par legs et donations" jusqu'à la date de réception des fonds ou de transferts de titres.

S'agissant des assurances-vie, acceptées au cours de l'exercice comptable, ces dernières sont comptabilisées en produits "Assurances-vie" à la date de réception des fonds par la Fondation.

Au 31 décembre 2022, le solde de 487 056 € restant à encaisser se décompose comme suit :

Leg Ab :

Type de libéralité : legs universel sur quotité disponible

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 20/06/2019.

Reste à encaisser au 31/12/2022 : 300 €

Leg Mu :

Type de libéralité : legs universel sur quotité disponible.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 16/11/2021.

Reste à encaisser au 31/12/2022 : 3 725€

Leg Th :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 06/12/2022.

Reste à encaisser au 31/12/2022 : 28 051€

Legs Mo :

Type de libéralité : legs universel.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 31/07/2022

Reste à encaisser au 31/12/2022 : 424 123€.

Leg Li :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 06/12/2022.

Reste à encaisser au 31/12/2022 : 30 857€

4. Informations sur les postes du passif du bilan

4.1 Fonds propres et réserves

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	MONTANT
DOTATION STATUTAIRE NON CONSOMPTIBLE	1 500 000								1 500 000
DOTATION COMPLEMENTAIRE CONSOMPTIBLE	4 021 937								4 021 937
DOTATION INITIALE DES FSE CONSOMPTIBLE	1 603 240			36 761					1 640 001
DOTATION DES FSE COMPLEMENTAIRES	510 123			-					510 123
RESERVES DE SOLIDARITE GENERALE	2 086 971	- 3 693							2 083 278
REPORT A NOUVEAU	- 10 100	8 169	8 169						- 1 931
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	4 476	- 4 476		169 093	251 028				169 093
TOTAL	9 716 646	-	8 169	205 854	251 028	-	-	-	9 922 500

4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations

Le détail de l'augmentation du poste "Donations Temporaires d'Usufruit" est présenté au point 3.9 de la présente annexe.

Les sommes inscrites en fonds reportés sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du leg ou de la donation.

Legs et donations acceptées par le Conseil d'Administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde restants à encaisser en fin d'exercice
Legs ou donations	445 244	933 931	441 519	937 656
Donations Temporaires d'Usufruit	98 015		24 416	73 599
	543 259	933 931	465 935	1 011 255

Quand ces libéralités sont affectées à des écoles, elles leur seront reversées lorsque les dossiers seront soldés par les notaires, nets des frais de gestion imputés à la fondation.

4.3 Fonds dédiés

RESSOURCES	MONTANT DES FONDS AFFECTES AU PROJET	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE		UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
FONDS DEDIES SUR LEGS - R	1 348 006	560 606		39 000		521 606
FONDS DEDIES SUR LEGS - CT	95 000	95 000				95 000
FONDS DEDIES SUR LEGS - M	366 745					366 745
TOTAL	1 809 751	655 606	-	39 000	-	983 351

Fonds dédiés – R

La fondation a été bénéficiaire d'une assurance-vie en 2017. La défunte a défini son projet de générosité comme devant être affecté « à des établissements scolaires de la ville de Saint-Etienne. ».

La somme de 1 348 K€ a été portée en fonds dédiés. Lors des bureaux des 4 octobre 2018 et 7 février 2019, six projets d'écoles de la ville de Saint-Etienne ont été approuvés pour un total de 1 020 K€.

Il a été considéré qu'il s'agissait d'un projet défini, car participant à la réalisation d'une clause particulière entrant dans le champ de l'objet social de la Fondation et clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables. La ressource dédiée par son donateur à ce projet est donc conforme à la définition du fonds dédié du nouveau plan comptable.

La somme portée en fonds dédié a été consommée à hauteur de 39 K€ au cours de l'exercice 2022.

Fonds dédiés – CT

En 2020, un autre projet défini pour un établissement scolaire a été portée en fonds dédiés pour investissement pour un montant de 95 K€. Ce fonds dédié sera repris à due proportion des travaux réalisés.

Fonds dédiés – MU

En 2022, un autre projet défini pour des établissements scolaires a été portée en fonds dédiés pour investissement pour un montant de 367 K€. Ce fonds dédié sera repris à due proportion des travaux réalisés.

4.4 Provisions pour risques et charges

Le personnel de la fondation étant éloigné de l'âge de départ en retraite et ayant une ancienneté faible, les indemnités n'ont pas été provisionnées. Une estimation est présentée en engagements hors bilan.

4.5 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES	
			A PLUS D'UN AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : à 1 an maximum à l'origine à plus d' 1 an maximum à l'origine	1 764 020	- 353 008	796 578	614 434
Emprunts et dettes financières diverses	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	113 857	113 857		
Dettes fiscales et sociales	42 875	42 875		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 101 051	1 101 051		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 021 803	1 610 791	796 578	614 434

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

275 822

Depuis 2011, la fondation souscrit des tranches d'emprunt en vue d'accroître la trésorerie nécessaire à la mise en place d'aides remboursables, sans désinvestir des placements financiers. Ces tranches d'emprunt sont adossées à des aides remboursables sur la même durée. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2022.

Les autres dettes comprennent principalement les dettes envers les écoles (778 K€) correspondant aux dons collectés en décembre 2022 et reversés aux écoles bénéficiaires en janvier et février 2023.

5. Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€)

- Dons libres affectés aux écoles :	1 882
- Dons libres :	2 587
- Legs et donations :	708
- Legs et donations affectés aux écoles :	647
- Report net de fonds reportés :	- 493
- Utilisations de fonds dédiés :	39
- Autres produits d'exploitation :	74

5 444

5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Catégories	Personnel salarié
Cadres	5
Non cadres	1
Total	6

Certaines fondations sous égide bénéficient également de personnel mis à disposition pour développer leur activité.

5.3 Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation d'un nombre d'heures. Seules les bénévoles intervenants de façon régulière et permanente ont été retenus dans le calcul de la valorisation.

6. Autres informations

6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	21 648 €
Au titre des services autres que la certification des comptes	0
Total des honoraires	21 648 €

6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Engagements de départ à la retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata-temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.77%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 5 873 euros.

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés n'ont pas été provisionnés.

Engagements donnés

Dans le cadre de son soutien à une école, la fondation s'est engagée à rembourser les échéances de caution relatives à deux prêts. La charge au titre de l'exercice 2022 est de 3 539 €. Les montants restants à couvrir jusqu'en 2030 s'élèvent à 10 639 €.

7. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

7.1 Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, la FSM a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques d'enseignement ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique ;
- Recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle.

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Une participation sous forme d'aides aux projets éducatifs des établissements catholiques d'enseignement :

- Projets pédagogiques,
- Projets d'investissements,
- Soutien des appels à générosité écoles,
- Soutien aux petites écoles.

Ces aides sont soit remboursables, soit objet d'un don.

- Une participation à des actions de solidarité en faveur de l'enseignement catholique.
- Un soutien et animation du réseau des fondations sous égide, en tant que fondation abritante.

7.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques ou morales, libres ou affectés ;
- Des libéralités, libres ou affectées ;
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources ;
- Des remboursements des aides remboursables accordées antérieurement ;
- Des produits de gestion sur les aides remboursables financées par ressources issues de la générosité du public;
- Des produits financiers issus du placement de la dotation complémentaire consommable de la fondation abritante ;

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de la FSM à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour de :

- Des produits du placement de la dotation initiale de la fondation abritante et des fondations sous égide,
- Des frais de gestion sur aides remboursables non financées par ressources issues de la générosité publique,
- Des reprises de provisions,
- Des produits divers.

La dotation statutaire de 1 500 000 € n'est pas constituée de fonds provenant de la générosité du public. Cette dotation n'est pas consommable et ne peut être employée en financement des aides remboursables. En revanche, la dotation complémentaire provenant de la transmission universelle de patrimoine à la création de la fondation est considérée comme provenant de la générosité du public. Les fondations sous égide sont constituées par des dotations qui proviennent de l'affectation irrévocable de biens et ne sont pas considérées comme provenant de la générosité publique.

7.3 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales, notamment :
 - Les dons et libéralités affectés reversés aux établissements catholiques d'enseignement,
 - Les dons et aides directes,
 - Les frais liés à l'animation et au soutien du réseau des fondations sous égide.
- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés.
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clés individuelles en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées.
- Un prorata des frais liés à l'activité des salariés, notamment :
 - Frais d'occupation de locaux,
 - Fournitures et frais postaux.

7.4 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources issues de l'appel public à la générosité financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- missions sociales,
- frais d'appel des fonds,
- frais de fonctionnement.

Les immobilisations corporelles et financières hors aides remboursables sont financées prioritairement sur les fonds qui ne sont pas issus de la générosité du public.

En 2022, il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation significative.

7.5 Financement des aides remboursables

Les aides remboursables qui constituent une des missions sociales de la Fondation sont financées en priorité

- par les remboursements des aides remboursables antérieures financées par l'appel public à la générosité : principe du don pérenne,
- sur les fonds collectés auprès du public après financement des charges,
- puis sur les autres ressources non issues de la générosité du public.

Récapitulatif des aides remboursables octroyées en 2022

Nouvelles aides remboursables 2022	195 000
Remboursement en 2021 des aides remboursables initialement financées par la générosité publique	791 257
Montants des aides remboursables financées par la générosité publique collectée en 2022	<u>-596 257</u>

Détail des mouvements en 2022

VARIATION DES AIDES REMBOURSABLES AU 31 / 12 /2022	MONTANT DU REMBOURSEMENT DES AIDES		AUGMENTATION	
	initialement financées par AGP	initialement non financées par AGP	financées par AGP	non financées par AGP
FSM	762 606	275 822	100 000	
FSE Enseignement Agricole		136 026		
FSE Hauts de Seine		49 097	50 000	-
FSE Val d'Oise	1 500			
FSE Sud Ouest	5 000			
FSE Paris	22 151		-	
FSE Haute Garonne			45 000	
TOTAL	791 257	460 946	195 000	-
TOTAL DES VARIATIONS		1 252 202		195 000

(1) Pour mémoire, le montant des AR non financées par l'AGP sont financées par emprunt de la FSM.

7.6 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CROD au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	4 468 841	4 468 841	4 886 275	4 886 275
- Legs, donations et assurances-vie	862 618	862 618	204 490	204 490
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	70 607	70 607	167 621	167 621
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	17 984		25 310	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 250		83 429	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	39 000	39 000	135 000	135 000
TOTAL	5 460 300	5 441 066	5 502 126	5 393 386
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	3 848 835	3 848 835	4 398 460	4 398 460
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	751 298	751 298	807 766	807 766
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	279 080	223 159	275 140	226 861
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	45 247		16 284	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	366 745	366 745		-
TOTAL	5 291 206	5 190 038	5 497 650	5 433 088
EXCEDENT OU DEFICIT	169 094	251 028	4 475	- 39 702

7.7 Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-I	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA				
Bénévolat	12 854		7 551	
Prestations en nature			15 603	
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	12 854	-	23 154	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	4 735		8 530	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 047		10 892	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 072		3 732	
TOTAL	12 854	-	23 154	-

7.8 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CER au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

COMPTES ANNUELS DE LA FONDATEUR						Exercice clos le : 31/12/2022	
COMPTÉ D'EMPLOI DES RESSOURCES							
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCE DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie				
Actions réalisées par l'organisme	3 848 835	4 398 460	1.2. Dons, legs et mécénats				
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	4 468 841	4 886 275		
			Legs, donations et assurances-vie	862 618	124 766		
			Mécénat				
1.2 Réalisées à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	70 607	167 621		
Actions réalisées par l'organisme							
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant à l'étranger							
2. FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS							
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	751 298	807 766					
2.2. Frais de recherche d'autres ressources							
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	223 159	226 861					
TOTAL DES EMPLOIS	4 823 292	5 433 087	TOTAL RESSOURCES	5 402 066	5 178 662		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	366 745		3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	39 000	214 724		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	251 028		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		39 702		
TOTAL	5 441 066	5 433 087	TOTAL	5 441 066	5 433 087		

	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 768 617	1 318 640
	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	- 39 702
	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	596 257	489 679
	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 364 874	1 768 617

7.9 Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public

Exercice clos le : 31/12/2022

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	4 735	8 530	Bénévolat	12 854	7 551
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	6 047	10 892	Prestations en nature		15 603
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 072	3 732	Dons en nature		
TOTAL DES EMPLOIS	12 854	23 154	TOTAL RESSOURCES	12 854	23 154

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	655 606	790 606
(-) Utilisation	- 39 000	- 135 000
(+) Report	366 745	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	983 351	655 606

Informations spécifiques relatives aux fondations

8.1 Fonds propres

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique doit produire les éléments permettant de suivre l'affectation des actifs constitutifs de la dotation non consommable. Elle présente la ventilation du résultat de l'exercice entre le résultat de la Fondation abritante et le résultat de la totalité des Fondations qu'elle abrite.

	Dotation statutaire non consommable	Dotation initiales consommable	Dotation complémentaire consommable	Réserves de solidarité générale	RAN	Résultat 2022
Fondation Saint Matthieu	1 500 000	-	4 021 937	436 932	-	- 92 487
Fondation sous égide	-	1 640 001	510 123	1 646 346	- 1 932	261 580
Total	1 500 000	1 640 001	4 532 060	2 083 278	- 1 932	169 093

8.2 Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat

BILAN SIMPLIFIE AU 31-12-2022 (EN €)

ACTIF (valeurs nettes) en €				PASSIF en €			
	FSM	FSE	TOTAL		FSM	FSE	TOTAL
Actif immobilisé				Fonds propres			
Immo incorporelles	129 651	-	129 651	Dotations	5 521 937	2 150 124	7 672 061
Immo corporelles	323 761	137 116	460 877	Réserves	436 932	1 646 347	2 083 279
Immo financières	6 532 584	1 232 945	7 765 529	Report à nouveau	-	- 1 932	- 1 932
				Résultat	- 92 487	261 580	169 093
TOTAL	6 985 996	1 370 061	8 356 057	TOTAL	5 866 382	4 056 119	9 922 501
Compte de liaison	93 194	- 93 194		Compte de liaison	126 080	- 126 080	
				Provision & Fonds dédiés	1 435 654	558 953	1 994 607
Actif circulant				Dettes			
Créances	83 042	424 122	507 164	Emprunts	1 764 020		1 764 020
VMP	1 125 000	1 290	1 126 290	Dettes fournisseurs et sociales	105 297	51 435	156 732
Disponibilités	2 018 648	2 910 544	4 929 192	Autres dettes	1 028 655	72 396	1 101 051
TOTAL	3 226 690	3 335 956	6 562 646	TOTAL	4 333 626	682 784	5 016 410
Compte de régulation actif	20 208	-	20 208	Compte de régulation passif	-	-	-
Total actif	10 326 088	4 612 823	14 938 911	Total passif	10 326 088	4 612 823	14 938 911

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31-12-2022 (EN €)

	FSM	FSE	TOTAL
Produits d'exploitation	2 559 390	2 885 006	5 444 396
Charges d'exploitation	2 599 103	2 623 041	5 222 144
Résultat d'exploitation	- 39 713	261 965	222 252
Produits financiers	9 751	982	10 733
Charges financières	40 063		40 063
Résultat financier	- 30 312	982	- 29 330
Produits exceptionnels	5 171	-	5 171
Charges exceptionnelles	27 633	1 367	29 000
Résultat exceptionnel	- 22 462	- 1 367	- 23 829
Excédent ou déficit	- 92 487	261 580	169 093